syndicat départemental 84 actifs et retraités
la cgt Vaucluse

Syndicat Départemental Cgt des personnels actifs et retraités du Département du Vaucluse

Avignon, le 21 décembre 2018

Monsieur Le Président du Département du Vaucluse
Hôtel du Département
Rue Viala
84909 Avignon cedex 9

Objet : préavis de grève reconductible de 0 à 24 heures du mardi 1er janvier 2019 au mardi 22 janvier 2019 inclus pour l'ensemble des personnels de la collectivité.

Monsieur le Président,

La situation actuelle démontre le profond rejet de la politique régressive du gouvernement Macron-Philippe.
Dans ce contexte, et dans le cadre du processus de mobilisation engagé par la CGT pour faire de décembre un mois de lutte, la Fédération CGT des Services publics estime nécessaire d'agir.
Depuis de trop longues années, nous avons dénoncé les conséquences des politiques des gouvernements successifs.
La réforme des collectivités entamée par la loi du 16 décembre 2010 puis les lois HPST, MAPTAM et NOTRe de 2012, 2014 et 2016 n'ont eu de cesse de détruire les services publics de proximité : dans les collectivités, dans les hôpitaux, dans les services de l'État…
Parallèlement les services publics : transports en commun, eau, logement, services de santé, aides à la personne, aide sociale à l'enfance, services culturels, sports, nettoiement, etc. sont détruits ou privatisés. Ils disparaissent au détriment d'une grande partie de la population qui vit en périphérie des grands centres urbains et dans les zones rurales.
Les salaires et le point d'indice sont gelés depuis trop longtemps et la création de richesses est réservée aux « premiers de cordée ».
Les conditions de travail et de vie ne cessent de se dégrader.
Les projets gouvernementaux sur la Fonction publique et concernant notre système de retraite sont porteurs de reculs dramatiques. Nous rejetons en bloc les annonces du président de la République devant les maires visant à renforcer les pouvoirs de gestion des élus sur les personnels et à rompre avec l'unicité de la Fonction publique.

Aussi pour toutes ces raisons, dans le champ de la Fonction publique territoriale, sur le plan national, nous revendiquons :

- Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minimas sociaux ;
- Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune ;
- Un moratoire sur l'augmentation des taxes ;
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation

équilibrée et écologiquement responsable des territoires, qui passe notamment par un développement du transport ferroviaire ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture de postes nécessaires, à l'opposé des régressions contenues dans le plan Action Publique 2022 ;
- L'arrêt de toute augmentation du temps de travail et la réduction du temps de travail à 32h ;
- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de notre système de retraite, à l'inverse du système par points voulu par le gouvernement ;
- Un aménagement équilibré du territoire qui passe par la lutte contre la concentration de l'activité sur les métropoles, véritables « territoires entreprises » au seul service des grands groupes donneurs d'ordres et de leurs actionnaires, par le maintien des départements et des compétences communales, et par le réengagement financier de l'État à hauteur des besoins exprimés.

Au Département du Vaucluse, sur le plan local, nous portons également l'exigence de :

- Du respect des obligations statutaires notamment par la mise en œuvre d'étude d'impact sur les conditions de travail des agents dans le cadre de la réorganisation de grande ampleur des pôles, directions et services et dans l'attente la suspension de cette réorganisation ;
- La suspension de la mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'Agence routière de Pertuis, la mise en œuvre d'une étude d'impact sur les conditions de travail des agents et la mise en place d'une enquête CHSCT ;
- Des moyens humains et financiers nécessaires, à hauteur des besoins du public et des enfants à protéger, afin de garantir à la fois, le maintien d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droit des missions de service public, dont celui de la Protection de l'Enfance ;
- De l'arrêt des remises en cause des budgets, le maintien de tous les emplois et des capacités d'accueil et de placement de toutes les associations et des établissements publics ;
- De l'arrêt d'une gestion des postes éclatée et morcelée par pôles, mettant en concurrence les directions entre elles ;
- Du remplacement sans délais des agents absents et partant à la retraite ;
- La création d'emplois statutaires dans tous les services qui en ont besoin et l'arrêt de l'ouverture à des privatisations des missions d'entretien dans les collèges ;
- De l'arrêt des procédures d'entretien professionnel mises en œuvre dans le cadre du RIFSEEP, permettant au cadre hiérarchique direct une individualisation de la fiche de poste de chaque agent ;
- Du respect des obligations statutaires imposées par la loi en termes d'Instances représentatives du personnel et l'arrêt des manœuvres qui constituent une entrave à leur exercice ;
- L'intégration des agents de sécurité dans les effectifs de la collectivité et le statut de la Fonction Publique Territoriale ;
- L'accès de ces agents à des formations permettant de faire évoluer les fonctions de ces postes sur des logiques autres que strictement sécuritaires ;
- L'arrêt d'une organisation de travail tournante de ces agents sur les sites concernés et la stabilisation de leur affectation dans un établissement, comme membre à part entière du collectif de travail de cet établissement ;

- La prise en compte égalitaire des vœux des agents pour les affectations sur les nouveaux postes, au plus près de leur résidence administrative, y compris pour les personnels d'encadrement ;
- Du respect des droits individuels à congés et du droit du choix au temps libre, et donc du retrait de la disposition prise pour 2018 de fermetures des services et de soustraction de trois jours de congés annuels…

Afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications, notre organisation syndicale dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 janvier 2019 pour l'ensemble des personnels de la collectivité.

Notre syndicat se tient à disposition pour être reçu dans le cadre de ce préavis, afin de porter les revendications des personnels.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre meilleure considération.

Annabelle Pascal

Secrétaire Générale